

Nos conditions de vente, de livraison et de paiement

- 1) Les offres et prix que nous communiquons s'entendent hors taxe (TVA), départ Palézieux
- 2) Sauf indication contraire, les offres et prix que nous communiquons ont une validité d'un mois
- 3) Les envois de vos commandes s'effectuent de manière suivante :
 - jusqu'à 30 kg, par poste, frais postaux en sus, suivant poids du colis
 - dès 30 kg, par nos soins dans un délai maximal de 7 jours ouvrables
 - colis encombrants (exemple baguettes TIG), par nos soins dans un délai maximal de 7 jours ouvrables
 - envoi urgent de colis encombrants (ex. baguettes TIG) par poste : Fr. 36.00
 - délai de réception des commandes pour envoi postal le même jour : 14h30
- 4) Tarifs postaux, envois Prioritaires :
 - enveloppes, jusqu'à 500 g : Fr. 11.50
 - colis, jusqu'à 2 kg : Fr. 11.50
 - colis, de 2 à 5 kg : Fr. 13.50
 - colis, de 5 à 10 kg : Fr. 15.50
 - colis, de 10 à 20 kg : Fr. 19.00
 - colis, de 20 à 30 kg : Fr. 25.00
 - colis, encombrant jusqu'à 30 kg : Fr. 36.00
- 5) Frais de livraison, prise en charge :
 - livraison par nos soins pour commandes jusqu'à valeur nette de Fr. 500.00 : Fr. 25.00
 - livraison par nos soins pour commandes valeur supérieure à Fr. 500.00 : franco domicile
 - prise en charge par nos soins chez le client pour réparation, de matériel léger, de torches de soudage, dans un délai maximal de 7 jours ouvrables : Fr. 25.00. Retour de la marchandise selon tarif postal
 - prise en charge dans un délai maximal de 7 jours ouvrables de machines pour réparation dans notre atelier et retour chez le client : Fr. 45.00
- 6) Tarifs de notre Service après-vente :
 - tarif de main-d'œuvre : Fr. 110.00 / heure
 - tarif de déplacement : Fr. 99.00 / heure
 - tarif kilomètres-véhicule : Fr. 1.00 / kilomètre
 - tarif déplacement dépannage non urgent : forfait de Fr. 45.00, incluant temps et kilomètres
- 7) Frais de facturation :
 - supplément de Fr. 5.00 pour chaque commande inférieure à Fr. 100.00 HT
- 8) Paiement :
 - sauf indication ou convention contraire, nos factures ont une échéance de 30 jours net

Conditions valables pour la Suisse romande dès le 1er juin 2022,